

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A part les opérations statutaires et les rapports du Comité permanent sur les objets qui lui ont été renvoyés dans la dernière assemblée générale, l'ordre du jour comprendra :

- a. Les taillis composés et leur conversion, en tenant compte plus particulièrement des conditions de Bâle-Campagne. Rapporteur M. Müller, forestier cantonal.
- b. Nécessité d'une statistique forestière suisse. But et moyens. Rapporteur M. Flury, premier assistant de la station centrale des essais forestiers.

Les excursions habituelles auront lieu dans les forêts de Liestal, puis dans celles des communes voisines, de même que dans la partie montagneuse du canton (Waldenburg, Langenbruck).



Communications.

Inscription de l'inventaire détaillé dans le cahier d'aménagement.

Le *service forestier neuchâtelois* vient d'adopter un formulaire d'aménagement qu'il sera le premier à posséder. C'est le registre des inventaires. Ce formulaire, emprunté à la comptabilité de la méthode du contrôle, est destiné à recevoir pour chaque division, en tant que l'on a fait le dénombrement intégral du matériel qu'elle contient, le résultat détaillé de l'inventaire. Ce formulaire est le supplément naturel de celui de la description spéciale. Qu'y a-t-il en effet de plus parlant, de plus descriptif que le détail de l'inventaire?! L'ôn est étonné seulement que jusqu'ici ce détail ait été exclu du plan d'aménagement et relégué parmi les notes de l'aménagiste, notes souvent introuvables, ou indéchiffrables par un autre que celui qui les a établies. Cela surtout parce que les administrations exigent en général non pas ces notes mises au propre, mais le carnet même employé sur le terrain, qui suivant les circonstances est très usé et en lambeaux. La véritable place de l'inventaire détaillé d'une forêt n'est pas dans ces notes chiffonnées, mais bel et bien dans le cahier d'aménagement lui-même. Il faut que l'inventaire puisse être consulté facilement, c'est-à-dire qu'il soit inscrit au propre et à une place où on le retrouve sans peine.

Il ne suffit pas en effet d'inscrire dans le plan les totaux résultant du cubage, ainsi que cela se fait à peu près partout aujourd'hui, surtout encore avec exclusion du nombre d'arbres. Ces totaux ne disent rien et ne peuvent rien signifier. En trouvant par exemple dans les aménagements la note : — „Division 5. Matériel total 6400 m³“, —

nous ne savons rien encore sur la composition de ce peuplement. Ce peut être un jeune perchis serré, une forêt d'âge moyen, une vieille futaie claire. Le chiffre que nous avons sous les yeux ne nous apprend rien de tout cela, et pourtant pour l'établir il a fallu faire de longs calculs, un inventaire sur le terrain, établir un ou plusieurs tarifs et tout cela en pure perte pour les successeurs. L'inventaire détaillé, perdu dans les „notes“ à moitié effacées de l'aménagiste, nous renseignerait pourtant bien mieux que la plus belle description sur la composition du peuplement.

Bien plus, l'inscription sommaire des totaux laisse les après-venants dans l'ignorance complète du ou des tarifs employés pour établir le cube. Le nouvel aménagiste devra donc refaire ses tarifs, qui seront le plus souvent différents des premiers établis, ce qui rend la comparaison des inventaires successifs inexacte et illusoire.

On a très injustement traité jusqu'ici l'inventaire détaillé en cent-drillon. Pour qu'il puisse prendre sa revanche il faut lui faire la place qu'il mérite dans le cahier d'aménagement et l'accompagner des tarifs employés. L'inventaire ne doit pas occuper en sylviculture une place moins importante que dans le commerce. C'est la base de tout contrôle sérieux et profitable de la gestion. Si l'on prend encore la peine d'y joindre l'inventaire détaillé des bois exploités, l'on a en main tous les éléments nécessaires pour faire le calcul de l'accroissement réel, qui fait l'un des charmes de la méthode du contrôle. *Pillichody.*



Chronique forestière.

Cantons.

Fribourg. Cours de gardes. Le 19 avril s'est terminé à Montagny-la-Ville le cours annuel pour les forestiers communaux. Celui-ci, qui n'avait plus été tenu depuis 1898, a réuni 42 participants et a été donné à la fois pour les II^{me} et IV^{me} arrondissements. Le Conseil d'Etat presque au complet a assisté aux examens de clôture qui ont eu lieu dans les forêts domaniales du triage de Berley-Chanéaz. La durée de ce cours a été d'une semaine durant laquelle tous les principaux travaux et des théories ont été enseignés aux participants par les inspecteurs d'arrondissement.

Vaud. Cours pour sous-forestiers. La première partie du cours n° V vient de se terminer. Elle a été tenue à Yverdon, durant le mois d'avril, sous la direction du chef du service des forêts et des forestiers des VI^{me} et VII^{me} arrondissements. Les élèves, au nombre de 30, dont 18 Vaudois et 12 Valaisans, étaient pour la plupart destinés au service communal.